



**Mairie de La
Milette**

Le 12 septembre 2022

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA MILETTE

C.C.A.S

Le Centre Communal d'Action Sociale de La Milette présidé par Monsieur le maire, est administré par :

- Des membres du conseil municipal
- Des représentants :
 - o œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusion
 - o d'association familiales désignée par l'UDAF
 - o d'association de retraités et de personnes âgées
 - o d'association de personnes handicapées

Le CCAS de la commune de La Milette est une structure de proximité s'adressant aux milettois assurant différentes missions directement orientées vers la population, : aide ponctuelle et accompagnement aux personnes âgées ou handicapées, aux ménages ou personnes solitaires en difficultés, lutte contre l'exclusion. Le CCAS est le relais essentiel pour toutes les demandes d'aide de la vie quotidienne.

En relation avec l'assistante sociale du Département de la Sarthe, Mme BÉRON, qui assure une permanence au centre social EIRA le jeudi matin, le CCAS propose un accompagnement social ponctuel aux milettois en difficulté dans les domaines suivants :

- Instruction des demandes légales pour la prise en charge des frais d'hébergement pour les personnes âgées ou handicapées placées en établissement
- La domiciliation des personnes sans domicile fixe afin qu'elles puissent bénéficier d'un justificatif de domicile et d'une adresse où recevoir du courrier.
- Accompagnement de milettois en difficulté par la mise en œuvre d'un suivi individualisé, d'aide aux démarches administratives, d'une orientation vers d'autres services administratifs.
- Attribution d'aides ponctuelles **en fonction des revenus** telles que :
 - o Aide alimentaire d'urgence (Banque Alimentaire, Action Contre La Faim)
 - o Aide énergie (électricité, chauffage), consommation eau potable,
 - o Aide au paiement de loyer, assurances santé,
 - o Prise en charge pour partie des repas pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées de plus de 75 ans
 - o Aide en faveur des familles de La Milette dont les enfants fréquentent le Centre de Loisirs intercommunale de l'Antonnière

Les demandes d'aide sont étudiées par le CCAS, les membres ont une obligation de secret. Aucune information n'est divulguée concernant les demandes d'aide étudiées au sein des réunions du CCAS.

Contacts :

Mairie La Milesse, Rue des Jonquilles, BP 80015, 72650 LA MILELSE. Tél. : 02 43 25 30 12

OU

Madame BERON, Assistante Sociale du Département de la Sarthe, reçoit sur rendez-vous le jeudi matin au Centre Social EIRA, rue des Jonquilles. Tél : 02 43 14 33 60

Pour faciliter l'accès aux soins à l'ensemble des Milessois, la commune, en lien avec le CCAS, a mis en place une mutuelle communale, complémentaire santé adaptée aux besoins des milessois. La commune de La Milesse a signé un accord avec **MUTAMI (MUTUELLE SOLIMUT CENTRE OCEAN)** s'est engagée à proposer des solutions d'assurance complémentaire accessibles à tous les habitants :

- Quatre niveaux de garantie, aux choix
- Des tarifs préférentiels négociés
- Un service de téléconsultation inclus, en complément du suivi médical traditionnel.

Pour adhérer, MUTAMI propose notamment :

- Une adhésion sans questionnaire médical, sans limite d'âge
- Sans délai d'attente à la souscription
- Un service d'assistance santé 24h/24h, 7j/7j
- En option : Un service de téléassistance pour l'adhérent ou ses proches.

Des flyers sont à votre disposition en mairie,

Pour tout contact :

MUTUELLE SOLIMUT Centre Océan LE MANS, MUTAMI :

Buro Club, 28, rue Xavier Bichat, 72000 LE MANS

Tél. : 09 77 425 525,

www.mutami.fr